

## CAISSE DES ECOLES 23300 LA SOUTERRAINE

Convocation : lundi 12 décembre 2022, 18 heures en mairie

Présents : Marie AUCLAIR-DECOURSIER, Pascal CANIGLIA, Claude JOURDAIN, Isabelle LEROY, Anne-Marie MUGUAY.

Excusés : Julien DELANNE, Etienne LEJEUNE, Marie-Hélène VIRAVAUD.

Absente : Angélique HEDER

**Le quorum est atteint, le comité peut délibérer.**

### **Adoption du règlement budgétaire et financier**

Par délibération du 12 décembre 2022, le Comité de la Caisse des écoles a décidé d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce RBF doit notamment préciser :

Les modalités des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,

Les modalités d'information de l'Assemblée Délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice, à minima, le Président doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité à l'occasion du vote du compte financier unique.

Le RBF proposé a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux et le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Il est proposé au Comité de la Caisse des écoles d'adopter le projet de règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

### Décision :

Nombre de membres en exercice	: 9	Votes pour	: 5
Nombre de membres présents et représentés	: 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 5	Absention	: 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le treize décembre deux mille vingt deux

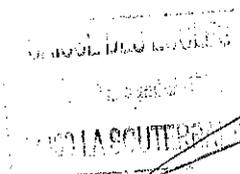
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20221212-2022-06-CDE-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022



Le Président,

Etienne LEJEUNE